

CHARTRE ETHIQUE DU SAO

La Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) est une direction du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dont l'une des missions est de proposer et de financer des actions de formation professionnelle pour les adultes, à destination des demandeurs d'emploi ou des salariés en vue de leur qualification ou de leur reconversion. Pour ce faire et en lien avec les services provinciaux de l'emploi et de l'insertion, le Service Accompagnement Orientation (SAO) de la DFPC rencontre les personnes intéressées pour **construire avec chacune d'entre elles un parcours de formation adapté**. Le SAO assure également **le suivi des stagiaires** une fois entrés en formation pour favoriser leur réussite. Ces activités nécessitent l'utilisation de techniques adaptées qui ne peuvent être pratiquées que par des professionnels reconnus que sont les psychologues du travail.

Dans cet esprit de transparence, le SAO a souhaité, au travers de cette charte, faire connaître ses bonnes pratiques afin d'expliquer **les fonctions d'un psychologue du travail**. Ce document est ainsi l'occasion de présenter **les engagements de l'équipe** afin de **garantir l'équité de traitement pour tous**.

❶ Qu'est-ce qu'un psychologue du travail ?

- De manière générale, les psychologues interviennent dans plusieurs spécialités avec des publics différents et dans des environnements divers (*ex : école, maison de retraite, hôpital, entreprise, etc.*).
- L'activité du psychologue du travail est régie par le code de déontologie des psychologues (*pour plus d'information : <http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/>*)
- Le psychologue du travail est un professionnel qui **accompagne une personne dans ses démarches d'insertion professionnelle**. Au sein du SAO, il évalue, informe et conseille l'individu dans la construction et la réalisation de son projet de formation. Pour effectuer ce travail, il choisit et mobilise **des outils adaptés à la demande et au profil du bénéficiaire**.
- Le psychologue du travail au regard de ses missions **définit ses propres limites d'intervention** compte-tenu de sa formation et de son expérience professionnelle.

❷ Missions du psychologue du SAO

Il a deux missions principales : **le positionnement** des bénéficiaires sur les actions soutenues par la Nouvelle-Calédonie et **le suivi** des stagiaires en formation.

Le positionnement : à quoi sert-il ?

Le positionnement consiste à évaluer les aptitudes (*cognitives, de coordination motrices*) et les connaissances générales des candidats pour intégrer et réussir la formation visée. L'entretien valide la cohérence du projet professionnel et sa pertinence (*dimensions personnelle, comportementale, capacité d'organisation, etc.*). C'est un **outil de pronostic pour le public et d'aide à la décision au service des organismes de formation**.

Le suivi psychopédagogique (SPP) : à quoi sert-il ?

Le suivi intervient quand le bénéficiaire est entré en formation et qu'il est devenu stagiaire de la formation professionnelle.



A travers des entretiens ou des interventions collectives, le SPP « consiste à aider le stagiaire à surmonter des difficultés majeures afin de lui permettre de poursuivre sa formation avec les meilleures chances de réussite ».

En effet, « Tous les adultes en situation d'apprentissage peuvent être confrontés à des difficultés ; certaines sont plus difficiles que d'autres à surmonter (*réactivation de l'anxiété scolaire, crainte excessive de l'échec, éloignement...*) et beaucoup appréhendent les périodes de formation. » (Source AFPA).

③ Nos engagements

Envers le bénéficiaire

- Respecter le principe fondamental que nul n'est tenu de révéler quoi que ce soit sur lui-même ;
- Respecter la confidentialité de la vie privée et de l'intimité de la personne, en garantissant le secret professionnel ;
- Obtenir le consentement libre de la personne sur la diffusion de données ;
- Ecouter de manière active et avoir une posture bienveillante ;
- Adopter une attitude de non-jugement ;
- Adopter une équité de traitement ;
- Passer le relais en faisant appel à un autre professionnel lorsqu' une intervention ne relève pas de nos compétences.

Envers l'équipe pédagogique de l'OF

- Communiquer les informations jugées utiles pour permettre à l'équipe pédagogique de mieux comprendre la situation du bénéficiaire ;
- Ecouter de manière active et avoir une posture bienveillante ;
- Adopter une attitude de non-jugement en s'appuyant sur des éléments factuels donnés par les stagiaires ;
- Emettre des préconisations pour faciliter la réussite du bénéficiaire tout au long de son parcours de formation.
- Favoriser le partenariat avec l'équipe pédagogique au profit du stagiaire et rester disponible aux sollicitations de cette dernière.

④ Nos principales valeurs

- Servir l'intérêt général : être force de propositions tout en offrant un accompagnement adapté au public sans discrimination ;
- Etre professionnel : respecter un cadre d'intervention, savoir se remettre en question et évaluer ses pratiques ;
- Maintenir notre niveau de compétence au moyen d'une veille documentaire professionnelle ;
- Collaborer avec l'organisme de formation et les acteurs du réseau de l'insertion et de la formation, de manière renforcée, pour permettre un suivi optimum du public.

Dernière mise à jour : mars 2013

